

Avis très pertinent de l'avocate de la Ligue des Droits de l'Homme, Agnès Tricoire, entendu sur France Info, à propos de Dieudonné :

"Une mesure d'interdiction préalable, c'est une mesure extrêmement grave d'atteinte aux libertés fondamentales. Cela pourrait tout à fait créer un précédent ce qui nous paraît très problématique, car c'est quelqu'un qui est extrémiste, qui tient des propos odieux et qui arrive à faire reculer la démocratie en faisant en sorte que le pouvoir prenne une décision qui fasse reculer les libertés. C'est tout à fait désastreux et ça va rassembler autour de lui toute une sympathie, c'est-à-dire produire l'exact inverse du résultat que cherche à obtenir Manuel Valls. Donc il nous semble aussi que sur le plan stratégique, c'est une affaire mal menée. Une démocratie qui tient debout doit répondre de ses principes en les maintenant très fermement. Ici en l'occurrence, à chaque fois que Dieudonné tient un propos qui est réprimable par la loi, il faut le poursuivre et surtout, il faut que les décisions de justice puissent être correctement exécutées, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. Les dommages et intérêts auxquels Dieudonné a été condamné, il ne les a jamais payés, il n'a jamais payé ses amendes, là il y aurait quelque chose à faire de la part des pouvoirs publics."